

il est indiqué clairement que cette somme se fonde sur une production nationale brute d'environ 12 milliards de dollars. Comme on le sait, la production nationale brute atteint maintenant deux fois ce chiffre ou plus. De même, la valeur du dollar a diminué de moitié environ depuis 1944 ou 1945. La somme de 360 millions qu'on verse actuellement ne doit donc pas être comparée à celle de 206 millions proposée dans le Livre vert, mais plutôt à deux fois cette somme, c'est-à-dire à 412 millions. En se fondant sur ces chiffres, on peut dire que les propositions du Livre vert, en ce qui concerne ce domaine, ont été mises en œuvre dans une proportion d'environ 77 p. 100.

Jusqu'ici, rien à reprendre. Sur cet article, la proportion, pour ce qui est de la mise en œuvre des propositions, est un peu plus élevée que celle de 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 mentionnée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai dit que jusqu'ici nous n'avons rien à redire, mais ce point est le seul sur lequel le chiffre des deux tiers ait été atteint. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a parlé de la pension de vieillesse. Il a souligné que les propositions soumises aux provinces en 1945 prévoyaient une pension de \$30 par mois payable à tous les citoyens âgés de 70 ans ou plus, sans évaluation des ressources et versée en entier par le gouvernement fédéral, ainsi qu'une pension de \$30 par mois payable aux citoyens âgés de 65 à 69 ans, avec évaluation des ressources et payée à parts égales par le gouvernement fédéral et les provinces.

Le ministre n'a pas hésité à faire découler le programme actuel de l'offre formulée en 1945, oubliant tout à fait, évidemment, jusqu'à quel point il nous a fallu insister et revenir à la charge depuis ce temps; oubliant complètement qu'un comité des deux Chambres du Parlement a été établi en vue de l'étude de cette question et que ce comité a présenté un rapport qui a servi de base aux mesures législatives que le Gouvernement a enfin présentées à ce sujet, en 1951, mais qui ne sont entrées en vigueur qu'en 1952. Sans m'arrêter sur ce point, cependant, je me permets de signaler que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a cherché à démontrer que, puisqu'il existe maintenant un programme de pension de vieillesse identique à celui qu'on a proposé en 1945, sauf que la pension est de \$40 au lieu de \$30, le Gouvernement est allé au delà de ses propositions de 1945.

Ici encore, ma simple petite question au sujet des dollars de valeur constante se pose. On ne saurait dire, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le sait assu-

rément, qu'une somme de \$40, valeur de 1955, ne vaut pas plus qu'une somme de \$30, valeur de 1945. Pour que le Gouvernement puisse prétendre qu'il a donné suite à la proposition de 1945 à l'égard de la pension de vieillesse, il faudrait que la pension fût au moins de \$60 par mois, sinon davantage. Voilà un des points sur lesquels la population a le droit de s'attendre à une déclaration en ce moment. Il ne suffit pas que le Gouvernement se vante de ce qu'il a accompli dans le domaine de la sécurité de la vieillesse. Beaucoup trop de Canadiens sont dans la gêne, ceux surtout qui n'ont, pour vivre, qu'une somme de \$40 par mois. En somme, actuellement \$40 équivalent à peu près à \$20 par mois, valeur de 1944 ou 1945.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de ne pas nous amuser comme il l'a fait hier en prononçant un discours sur les prétendues réalisations du passé, discours qui ne nous dit rien de l'avenir. Il est de son devoir plutôt d'indiquer à la Chambre quelles mesures on entend prendre en vue de relever le montant de cette pension. Je soutiens qu'une fois tout au plus, le Gouvernement a cédé à la pression seulement et a donné suite aux propositions qu'il avait formulées en 1945 et cela dans une proportion de 60 à 65 p. 100 si l'on veut estimer la chose en termes de dollars constants. Je passe maintenant à la question de l'hygiène.

L'hon. M. Harris: Vous n'y allez pas! J'avais l'impression que les deux tiers de 60 faisaient 40.

M. Knowles: Cela dépend de la valeur exacte du dollar. Si le dollar ne s'était dévalorisé que de moitié, on pourrait dire qu'il s'agit des deux tiers, comme le ministre des Finances (M. Harris) semble vouloir nous le faire entendre. Je veux bien accorder au ministre cette consolation. Pour les fins de la présente analyse, j'admettrai que, dans le premier cas qui nous occupe, savoir, les versements aux provinces, l'application est de l'ordre de 77 p. 100 et que, pour ce qui est de la pension de vieillesse, l'application est de l'ordre de 66 $\frac{2}{3}$ p. 100.

L'hon. M. Harris: En se fondant sur votre thèse.

M. Knowles: Mais souvenons-nous que le collègue du ministre a déclaré hier que le Gouvernement avait mis en œuvre le programme tout entier jusqu'à concurrence des deux tiers. Il y a plusieurs autres domaines où la réalité est de beaucoup inférieure à ces chiffres.

Et maintenant, la santé. Même le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dû convenir qu'il existait là une terrible